



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sites naturels : Bas-Rhin

Question écrite n° 13971

Texte de la question

M Adrien Zeller attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur la demande de classement des forêts rhénanes d'Offendorf, d'Erstein et de l'île de Rhinau en réserves naturelles. Ces trois demandes sont actuellement en instance auprès du ministère, pour instruction. Il s'agit de milieux exceptionnels auxquels la communauté scientifique internationale accorde une valeur inestimable, qui sont une partie importante du patrimoine naturel de l'Alsace, et dont l'enquête publique fait apparaître un avis favorable, qui semblent menacés aujourd'hui par les projets d'EDF. En effet, EDF demande l'amputation de 40 hectares de la forêt de l'île de Rhinau afin d'y stocker des boues de sédimentation en amont des barrages hydroélectriques. La question sera double. D'une part, il lui demande de bien vouloir lui décrire l'état d'avancement de l'instruction de ces demandes et, d'autre part, il aimerait connaître son avis quant à la demande d'EDF qui semble s'apparenter à un « risque technologique » que M le secrétaire d'Etat devrait « prévenir ».

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13971

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2509